

Le 27 janvier 2015

Madame Brigitte MARIN
Directrice de l'ESPE de Créteil
Rue Jean Macé
94380 Bonneuil-sur-Marne

Objet : **Organisation des élections partielles au Conseil de l'ESPE.**

Madame la Directrice,

La mise en place chaotique de la réforme de la formation des enseignants et CPE au sein des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation a engendré, depuis cette rentrée de septembre 2014, de nombreux dysfonctionnements. Les informations ont souvent été communiquées très tardivement ou de manière contradictoire aux fonctionnaires stagiaires. Les problèmes d'organisation ont mis à mal la capacité des stagiaires à se projeter sereinement dans leur année de stage et de formation. De plus, ces derniers sont informés au fur et à mesure de l'année des modalités d'évaluation de leur stage, avec l'ajout de nouveaux travaux à rendre dans des délais très courts, alourdissant considérablement leur charge de travail et provoquant un sentiment de tension permanente pour nos collègues.

Nous regrettons le choix qui a été fait de ne pas inviter les organisations syndicales à participer à la Commission académique visant à définir les modalités d'organisation de la formation adaptée. L'expression des représentant.es du personnel est nécessaire et doit permettre d'améliorer les conditions de travail et de formation au sein de l'académie.

Dès le début de l'année, notamment lors de l'audience du 15 octobre, nos représentant-es avaient interrogé les représentant-es du Rectorat et de l'ESPE de Créteil au sujet du renouvellement des sièges laissés vacants au Conseil d'école de l'ESPE. Nos demandes sont très longtemps restées sans réponse jusqu'à la mise en ligne le mercredi 14 janvier des modalités d'organisation du scrutin, tout d'abord fixé au 4 février 2015. Nous n'avons même pas été prévenus de la tenue de ces élections, alors que nous avons des élus sortants. Le délai très bref de dépôt des listes de candidatures, arrêté au 22 janvier, rendait très difficile l'organisation démocratique de ce scrutin, comme cela avait déjà été le cas l'année dernière. Le report des élections au 4 mars nous est annoncé alors même que le délai de dépôt des listes est déjà dépassé et que la contrainte de temps a nécessité une énergie importante de notre part pour respecter les échéances. Nous nous étonnons qu'un simple mail puisse prétendre reporter des élections et demandons confirmation de ce report. Comment se fait-il que les modalités d'organisation du scrutin soient modifiées alors même que le délai de dépôt des listes est dépassé ? Nous nous interrogeons sur la légalité de cette annulation. Qu'est-ce qui justifie l'interruption du processus électoral et qui a pris cette décision ? Une commission électorale a-t-elle été constituée ? Le motif invoqué est des plus surprenants car l'arrêté électoral prévoit la possibilité de compléter les listes jusqu'à cinq jours francs avant la date de l'élection. Nous demandons dès maintenant, instamment, une réunion du comité électoral consultatif de l'UPEC.

.../...

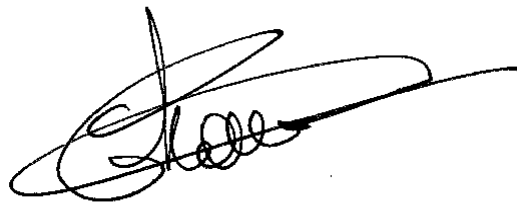
Le nouveau scrutin ayant lieu le 4 mars, soit trois jours après les vacances d'hiver, autant dire que la campagne électorale sera compliquée à organiser. De plus, nous craignons que le dépôt des listes soit fixé pendant les vacances scolaires. Tout cela rend les conditions d'un débat démocratique en vue de ce scrutin difficiles pour les usagers.

Le report de la date du scrutin est l'occasion de revenir sur certaines dispositions qui ne permettent pas pour l'instant d'envisager une participation importante des usagers au scrutin. La tenue du scrutin sur une seule journée, sans possibilité de vote par correspondance, alors que les professeurs et CPE stagiaires ne seront pas tous en formation sur les sites où auront lieu le vote ce jour-là, ne permet pas d'envisager une participation suffisante à un scrutin qui devrait pourtant permettre à tous les usagers de l'ESPE de s'exprimer.

Il est indispensable de renouveler les sièges vacants au sein du collège des usagers aussi tôt que possible à partir de la rentrée scolaire, le taux de stagiaires élu.es laissant leur poste vacant étant important chaque année. Cela doit permettre à tous-tes les-élu.es d'investir pleinement leur rôle.

Veuillez croire, Madame la Directrice, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour les syndicats de la FSU de l'académie de Créteil,



Dominique CHAUVIN
Coordinateur académique de la FSU

Copie : M. Luc HITTINGER, Président de l'UPEC